



## Frais kilométrique lors du droit de garde

Par **chouquette**, le **18/06/2009** à **15:35**

Bonjour,

J'ai divorcé en 2004, j'ai 2 enfants dont j'ai eu la garde. Depuis Janvier 2006, j'habite à 59 km de mon exmari. Lorsqu'il effectue son droit de garde, il fait donc 236 KM, pour les chercher et les ramener en fin de week end. Ceci n'a jamais posé de problème pendant 3 ans, et aujourd'hui je reçois de son avocat, une demande de participation financière au frais kilométrique. Que dois je faire?